

Zeitschrift: Bulletin de la Société pédagogique genevoise
Herausgeber: Société pédagogique genevoise
Band: - (1897)
Heft: 2

Artikel: Convocation
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-238352>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

sanction par sa réalisation dans les écoles primaires et secondaires de Zürich. Une discussion objective fera certainement disparaître les objections, les préventions nombreuses qui existent encore à cet égard.

M. *Thorens* abonde dans le même sens en ce qui concerne la coéducation. Partisan de l'extension de la période passée par un élève sous les ordres d'un même maître, il ne voudrait pas que l'on dépassât le terme de deux ans car l'enfant ne doit pas être habitué à l'idée que tout, dans la vie, se passe sous une direction uniforme; il faut, dans son intérêt, lui donner le sens de la lutte qui l'attend à la sortie de l'école.

MM. *Pesson* et *Groscurin* se déclarent d'accord sur la limitation à 2 ans; une période plus longue pourrait faire naître des déficits dans certaines branches, déficits qui sont réparables si l'enfant passe dans plusieurs mains pour s'instruire.

M. *Louis Favre* voit dans le système suivi dans les écoles allemandes un moyen facile de parer à de tels déficits; il consiste à inviter les maîtres dont l'enseignement présente certaines lacunes à assister à des leçons données par ceux de leurs collègues dont la compétence est incontestable.

Vu l'heure avancée la continuation de la discussion est remise à la prochaine séance.

Aucune proposition individuelle ne se faisant jour, la séance est levée à 5 heures.

Le Bulletinier : LOUIS GROSGURIN.

CONVOCAATION

La Société Pédagogique Genevoise est convoquée en assemblée générale ordinaire, pour le jeudi 24 juin 1897, à 2 h. précises, en son local, Petite Salle de l'Institut.

Ordre du jour :

- 1^o Communications du Comité.
- 2^o Choix des sujets d'étude à proposer pour le prochain Congrès.
- 3^o L'Ecole professionnelle et ménagère de jeunes filles (sujet introduit par M. Rosier, rapporteur de la Commission du Grand-Conseil).
- 4^o Organisation des écoles primaires de la Ville : temps pendant lequel les élèves doivent rester sous la direction du même maître.
- 5^o Propositions individuelles.

N. B. — *La Bibliothèque sera ouverte à 1 h. 1/2*